



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 17 mai 2019

### LE PACK RENTREE REVIENT POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

**Pour permettre à tous les collégiens d'amorcer la prochaine rentrée avec sérénité, le Département relance son Pack'Rentrée avant les grandes vacances ! Ce dispositif permet aux parents d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants et de redonner du pouvoir d'achat aux familles. Il est ouvert à tous dès aujourd'hui.**

#### **Un dispositif d'aide pour toutes les familles iséroises**

Comme chaque année, le Pack'Rentrée permet aux collégiens d'accéder à des services de loisirs, de restauration et de transports. Ce dispositif facilement accessible en ligne est un des piliers de la politique jeunesse du Département. Il permet aux familles iséroises d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants.

Les parents dépensent environ 340 € pour un collégien, notamment en fournitures scolaires hors frais de transport, de demi-pension et de loisirs. L'éducation représente un coût non négligeable pour les familles.

#### **Disponible dans tous les établissements, la brochure du Pack'Rentrée propose 3 services :**

- **Le Pack'loisirs** – Pour seulement 8 €, il contient 56 € de réductions pour découvrir et pratiquer une activité sportive ou culturelle auprès de 2 900 partenaires isérois.
  - Il s'adresse à tous les collégiens.
- **Le Pack'restau** – Le Pack'restau permet de bénéficier de 46 à 65 % de réductions supplémentaires sur l'addition, en plus du financement déjà existant du Département (Sur les 7,18 € du prix de revient d'un repas, 3,90 € sont pris en charge par les parents).
  - Il s'adresse à tous les collégiens scolarisés dans un établissement public isérois.
- **Le Pack'transport** – Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, les élèves<sup>1</sup> bénéficieront de la gratuité des transports mis en place par le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
  - Il s'adresse aux élèves de primaires, collèges, MFR et lycées.

#### **Comment en bénéficier ?**

Pour bénéficier de ces services dès la prochaine rentrée scolaire, les parents doivent renvoyer le formulaire de demande disponible dans les brochures avant le 5 juillet par courrier, ou effectuer leur démarche par internet sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr) avant le 15 juillet > Rubrique Pack'Rentrée

« *Fidèles à nos engagements, nous proposons cette année encore l'aide du Pack'Rentrée, qui permet à tous d'avoir un égal accès à l'éducation et aux loisirs* » explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

<sup>1</sup> Répondant aux critères d'éligibilité